

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE



PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA FEMME RURALE

VERSION FINALE

Consultant Principal
Mohamed Ould H'MEYADA, Sociologue

Octobre 2008

Réalisé avec l'appui du UNFPA

Le présent document constitue une la version finale du Plan d'action National de la femme rurale pour la période 2009 –2012.

Il a été élaboré par une équipe de consultants composée de Messieurs :

- Mohamed Ould H'MEYADA, Sociologue, Consultant Principal ;
- Ahmedou Ould Ahmed, Economiste ;
- Cheikh Sid'Ahmed Ould Sidaty, Sociologue,
- Meyeye Ould Ahmed, Economiste,
- Mohameden Ould Lafdhal, Expert en Education - Formation,

Il a été l'objet d'amendement lors de l'Atelier de validation tenu à Nouakchott le mercredi 15 octobre 2008, auquel avait participé un ensemble d'acteurs (Administration, société civile, partenaires techniques et financiers).

Cette version intègre toutes les observations pertinentes recueillies ainsi que les recommandations formulées pour l'amélioration de son contenu.

.

LISTE DES ABREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenus
BTP	Bâtiments, Travaux Publics
CEDIFFE	Centre de Documentation et d'Information sur la Femme, la Famille et l'Enfance
CEDEF	Convention des Nations Unies pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes
CFPE	Centre de Formation et de Promotion Féminine
CMAF	Centre Mauritanien des Analyses de Politique
CSLP	Cadre Stratégique de lutte Contre la Pauvreté
CTS	Comité technique spécialisé
EDS	Enquête Démographique et Sociale
EDSM	Enquête Démographique et de Santé
EMEA	Enquête Mauritanienne sur l'Élevage et l'agriculture
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie
FCM	Femme Chefs de Ménage
IEC	Information, Education, Communication
IMF	Institutions de Micro Finance
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCPFEF	Ministère Chargé de la Promotion Féminine, de l'Enfance et de la Famille
MDRI	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MICS	Enquête à Indicateurs Multiples
OBC	Organisation à base communautaire
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONS	Office National des Statistiques
PSTE	Pays Pauvres très Endettés
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SECF	Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
SNG	Stratégie Nationale de Genre
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNS	Système National de la Statistique
SSR	Santé sexuelle et reproductive
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour le Développement
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

Table des Matières

REMERCIEMENT.....	5
RESUME	6
Introduction.....	8
I. CONTEXTE NATIONAL DE LA FEMME RURALE EN MAURITANIE	10
1. Le contexte physique et naturel :.....	10
2. Le cadre macro-économique :	10
3. Population.....	10
4. Dispositifs institutionnels de promotion de la femme en Mauritanie.....	12
5. Politiques et cadres de promotion de la femme en Mauritanie	14
II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE LA FEMME RURALE :.....	15
A. <u>Les sources d'information sur la femme rurale : état et limites</u>	15
1) Les sources des données	15
2) <u>Limites des sources d'information</u>	15
B. <u>Pauvreté de la femme rurale</u>	16
C. Education et alphabétisation.....	16
D. Santé de la femme rurale.....	17
1) Le taux d'accès aux services de santé.....	17
2) Le taux de la mortalité maternelle	17
3) La couverture vaccinale.....	17
4) Contraception :.....	18
5) Recours aux soins prénatals :.....	18
6) Etat nutritionnel.....	18
7) Assistance pendant l'accouchement	18
8) Connaissances des femmes rurales du VIH/SIDA.....	18
E. Le statut de la femme rurale :.....	19
F. Activités, Emploi et chômage des femmes rurales.....	22
G. Impacts des migrations et de la sédentarisation sur la femme rurale	24
H. Synthèse de la situation des femmes rurales	24
III. PLAN D'ACTION POUR LA FEMME RURALE.....	25
IV. RISQUES LIES A LA MISE EN PLACE DE CE PLAN D'ACTION	28
V. MECANISME DE SUIVI /ÉVALUATION	29
Annexe : Matrice du Plan d'action pour la femme rurale 2009-2012.....	30
Eléments de bibliographie.....	36

REMERCIEMENT

Nous tenons à remercier les responsables du MASEP, qui nous ont fournis leurs conseils et orientations utiles ainsi que l'assistance nécessaire à la réalisation de la mission.

Nos remerciements vont également aux Maires des communes rurales qui nous ont accueillis et fournis leurs concours pour la réussite des travaux des focus-groupes dans leurs localités respectives.

Nous remercions aussi les responsables des structures régionales du MASEP, ainsi que les femmes des zones rurales qui ont bien voulu répondre à nos questionnements « un peu fouillés » selon certaines parmi elles.

Nous tenons à remercier aussi les collègues responsables dans les instances étatiques et dans le système des nations unies pour leur disponibilité à mettre à notre disposition les éléments d'informations et la documentation utiles.

Nous tenons enfin à remercier les participants à l'Atelier de validation pour leurs contributions et leurs amendements significatifs.

RESUME

1. La Mauritanie a élaboré depuis 2001 une stratégie de lutte contre la pauvreté qui repose sur une vision à long terme (2015) et comprenant notamment la pleine atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les questions relatives à la promotion féminine, principal élément de la recherche de l'équité entre genres, ont été au passage au centre de cette stratégie et des préoccupations des autorités publiques. Ceci s'est traduit par le renforcement institutionnel du département chargé de la promotion féminine de l'enfance et de la famille et les différentes politiques sectorielles y compris celle de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF).
2. Bien que les conditions économiques de la femme urbaine se sont améliorées; celles de la femme rurale restent particulièrement dramatiques du fait de l'ampleur des mutations sociales, de la pauvreté, des conséquences de l'exode rurale, de l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base, de l'ignorance des droits politiques, économiques et sociaux, et de la faible implication dans les programmes de développement à la base.
3. Dans ce contexte, l'élaboration d'un plan d'action national en faveur de la femme rurale s'avère une condition indispensable pour assurer la prise en compte de ses besoins spécifiques dans la dynamique du développement économique et socioculturel du pays .
4. Le présent rapport s'inscrivant dans cette perspective, Il est élaboré par une expertise nationale à la demande du MASEP et avec le soutien du FNUAP .
5. Il s'articule autour des parties suivantes : i) le contexte national de la femme rurale en Mauritanie qui présente le cadre physique et naturel, les performances macro-économiques d'ensemble du pays et des stratégies nationales de promotion de la femme en Mauritanie ; ii) la situation de la femme rurale en Mauritanie ; iii) un plan d'action pour la femme rurale en Mauritanie ; iv) les risques liés à la mise en oeuvre de ce plan d'action ;v) le dispositif de suivi évaluation de ce plan d'action.
6. Le contexte national est marqué par plusieurs données physiques, politiques et socio-économiques ayant des conséquences importantes sur la vie des femmes en général et des femmes rurales en particulier. En effet, sur le plan physique, le pays s'étend sur un vaste territoire désertique dominé par des cycles de sécheresses aiguës.
7. L'évolution démographique pose des problèmes spécifiques qui ont d'importantes conséquences sur la vie des femmes et des enfants. En effet, l'analyse montre une croissance démographique soutenue et appuyée par des migrations intenses remodelant en profondeur le paysage rural et urbain, engendrant des conséquences profondes sur la vie des femmes rurales.
8. L'analyse de la situation de la femme rurale en Mauritanie montre que, malgré les progrès réalisés, des disparités persistent encore entre le milieu rural et le milieu urbain concernant, entre autres, les points suivants :
9. En matière de pauvreté : en milieu rural, l'analyse de l'incidence de la pauvreté selon le genre du chef de famille montre qu'elle est plus élevée chez les ménages dont le chef est de sexe féminin (57,9% contre 52,9).
10. En matière d'alphabétisation : les efforts fournis ont été vains. En effet le taux d'alphabétisation en milieu rural s'élève à 65,2 % en milieu urbain contre 52,0 % en milieu rural
11. En matière d'éducation : seulement 48.5 % des enfants ayant l'âge d'aller à l'école primaire y vont en zone rurale, alors que le taux brut de scolarisation au primaire est de 82,3 %, avec 70,2% en milieu rural et 101,4% en milieu urbain. Au niveau du secondaire : le taux brut scolarisation au secondaire est relativement faible au niveau national soit 29 %, avec 49,8 %, en milieu urbain et 12,1 % pour le rural.
12. En matière de santé, la couverture vaccinale contre le BCG est peu élevée en milieu rural ; l'utilisation des méthodes de contraception demeure peu répandue : 3,3% en milieu

rural, contre 13,8% en milieu urbain ; le recours aux soins prénatals reste peu élevé 66.1 % en zone rurale contre 88 % en zone urbaine ; l'état nutritionnel reste plus sévère en milieu rural où 36,5 % des enfants sont modérément maigres, 9,5 % sont sévèrement maigres et 30,9% des enfants souffrent d'un retard de croissance ; l'assistance pendant l'accouchement est beaucoup plus faible: en milieu rural (39%) qu'en milieu urbain (90%). La connaissance des femmes rurales du VIH/SIDA est peu importante : 8,4%, contre 17,3 % en milieu urbain.

13. S'agissant du statut de la femme rurale : la situation reste précaire, marquée par : la prévalence de l'excision, du gavage, du mariage précoce, de la polygamie, du divorce, des violences conjugales et sexuelles, du faible niveau de prise de conscience, de la faible participation à la prise de décision, de la non accessibilité à la protection sociale et juridique et de l'ignorance des droits économiques et sociaux.
14. En matière d'emploi la situation demeure préoccupante. Le taux de chômage avoisine les 47,8% en milieu rural et les situations d'emploi sont précaires et dominées par : la fréquence élevée du travail collectif sans rémunération explicite, l'inexistence d'un marché de travail rémunéré, dynamique et la persistance de différentes formes de travail pour autrui.
15. **Le plan d'action 2009-2012** proposé s'articule autour de 6 objectifs : i) Promouvoir les droits de la femme à travers : un Plaidoyer , le développement des moyens de communication et la vulgarisations des droits de la femme rurale ; (ii) Améliorer la santé des femmes en milieu rural par : la lutte contre les pratiques néfastes à la santé, subies par la femme rurale, l'Amélioration de l'accès aux structures sanitaires, l'Amélioration de la santé sexuelle et reproductive des femmes rurales, la lutte contre les maladies épidémiques, la promotion de l'hygiène personnelle et collective, (iii) Renforcer l'accès des femmes rurales à l'éducation, à travers : l'optimisation de l'offre éducative en milieu rural, l'appui à la scolarisation de la fille rurale et leur Alphabétisation ; (iv) Développer des Infrastructures améliorant les conditions de vie de la femme rurale par l'action sur : l'accès géographique, la construction de barrages, digues et diguettes, les Sources d'eau, l'extension des programmes d'électricité villageoise et l'amélioration des conditions environnementales ; (v) Promouvoir l'emploi féminin en milieu rural à travers : la Formation Professionnelle, les activités d'AGR, l'accès au crédit et la commercialisation des produits et (vi) Renforcer les capacités des structures en charge de la femme rurale à travers des activités de : renforcement des structures centrales de gestion, l'appui aux structures d'encadrement féminines régionales et le renforcement des organisations féminines rurales.
16. La disponibilité de ressources humaines, matérielles et financières, la faiblesse de la coordination entre les différents partenaires, la capacité de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des programmes, sont les risques importants pouvant entraver la mise en oeuvre du plan d'action.
17. Le dispositif de suivi évaluation de ce plan d'action prévoit un mécanisme qui s'appuie sur : un dispositif institutionnel et un système d'information fiable.

Introduction

1. La Mauritanie, s'est lancée ces dernières années dans d'importantes réformes économiques et sociales dont l'objectif est d'asseoir un développement durable centré sur l'homme. La femme a été au centre de ces réformes, comme en témoignent les réformes institutionnelles engagées et les différentes politiques nationales et sectorielles, y compris celle de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF).
2. Les transformations sociales accélérées vécues par la société mauritanienne ces dernières décennies ont eu un impact profond sur la vie de la femme en général, et notamment la femme rurale.
3. Ces transformations engendrant la dissolution des structures sociales, ont laissé des empreintes sur la vie de la femme. Renforcées par les crises économiques aiguës auxquelles l'économie rurale fait face, l'effet de ces transformations sur la femme rurale a été particulièrement dramatique.
4. Compte tenu de cette situation, il s'avère nécessaire de développer des stratégies en faveur de la femme rurale afin de la réintégrer dans la dynamique du développement économique et socioculturel du pays.
5. Dans ce cadre, le Ministère Chargé de la Promotion Féminine, de l'Enfance et de la Famille (MASEP), avec l'appui du (UNFPA), a envisagé l'élaboration d'un plan d'action national au profit de la femme rurale objet du présent rapport .
6. Le présent rapport tente d'esquisser, à partir d'un diagnostic approfondi, un plan d'action pour la femme rurale en Mauritanie qui s'articule autour de 6 objectifs : (i) Promouvoir les droits de la femme rurale, (ii) Améliorer la santé des femmes en milieu rural, (iii) Renforcer l'accès des femmes rurales à l'éducation, (iv) Développer des Infrastructures améliorant les conditions de vie de la femme rurale, (v) Promouvoir l'emploi féminin en milieu rural et (vi) Renforcer les capacités des structures en charge du développement de la femme rurale.

Méthodologie de la consultation

Pour atteindre les objectifs fixés par les termes de référence, il a paru nécessaire d'utiliser, simultanément, plusieurs approches méthodologiques :

7. Au niveau de l'établissement du diagnostic de la situation de la femme rurale, il a été procédé à : i) une collecte et une analyse des documents disponibles sur la situation de la femme rurale mettant en exergue ses atouts et ses faiblesses aux différents niveaux socioéconomiques ; ii) des contacts avec des personnes ressources nationales, pour approfondir l'analyse des situations de la femme rurale ; iii) une collecte des données sur le terrain qui a concerné les trois niveaux des zones rurales étudiés (département ; commune, village) et 4 régions du pays : le Hodh Charghi, le Brakna, l'Adrar et le Trarza. Le choix des localités ciblées, était basé sur la représentativité des différents milieux du point de vue socioculturels . Dans ce cadre, les activités entreprises avaient notamment couvert : (i) des entretiens avec les personnes ressources dont notamment les responsables administratifs et les conseillers municipaux et (ii) l'organisation des focus-groups réunissant les femmes dans chaque localité. Ces rencontres ont permis d'élucider la situation des femmes rurales et de mettre en exergue, leurs problèmes essentiels. La démarche adoptée permettait, à chaque fois, et à l'aide de l'approche compréhensive, de saisir les orientations psychoculturelles du vécu des femmes rurales dans leurs milieux respectifs.
8. Au niveau de la formulation d'un plan d'action national, consolidant et capitalisant les contributions collectées au niveau régional, il a été procédé : i) à la prise en compte des problèmes réels et contraintes que vivent les femmes rurales signalées dans le diagnostic et la formulation des solutions qui s'inscrivent avec les priorités sectorielles du gouvernement ainsi que celles des partenaires au développement. A cet effet, des échanges avec les départements impliqués dans la mise en oeuvre de ce plan d'action ont été réalisés et ont permis l'intégration de plusieurs données recueillies.

9. Au niveau de la validation du plan d'action, il a bénéficié des séances de restitutions avec les responsables des départements du MCCFEF, en vue de son amendement, et la programmation de journées de concertations dans un atelier national regroupant notamment les opérateurs et les partenaires de développement, pour améliorer le document et renforcer le consensus national autour de son contenu.

Limites de la consultation

10. Les principales limites de la consultation ont été celles relatives au temps limité alloué aux missions de terrain et à l'absence d'une documentation spécifique et récente sur les différentes situations de la femme rurale.

Plan du rapport

11. Le plan du rapport est structuré comme suit : i) un rappel du contexte national de la femme rurale en Mauritanie : qui présente le cadre physique et naturel, les performances macro-économiques du pays et des stratégies nationales de promotion de la femme en Mauritanie ; ii) une première partie concerne la présentation de la situation de la femme rurale en Mauritanie ; iii) la deuxième partie présente un plan d'action pour la femme rurale en Mauritanie ; iv) La troisième partie présente les risques liés à la mise en œuvre de ce plan d'action ; v) la quatrième partie présente des suggestions sur le dispositif de suivi évaluation de ce plan d'action

I. CONTEXTE NATIONAL DE LA FEMME RURALE EN MAURITANIE

1. Le contexte physique et naturel :

12. Situé entre le 14^{ème} et le 28^{ème} parallèle nord, la Mauritanie a une superficie de 1 032 000 kilomètres carrés. Elle est délimitée au nord par le Sahara et l'Algérie, à l'est par le Mali, au sud par le Mali et le Sénégal et à l'ouest par l'océan Atlantique sur près de 700 km de côte.
13. Les deux tiers du pays sont couverts par le désert. Mise à part la Chemama, le pays est constitué, en grande partie, d'alignements dunaires. Le relief est constitué, au centre et au nord, de massifs montagneux dont la hauteur varie entre 400 et 900 mètres
14. Le climat est constitué de trois zones climatiques : une zone saharienne sèche, une zone tropicale, le sahel, le long du Sénégal où la saison humide de l'hivernage dure les trois mois d'été, et une frange côtière qui s'étend du Cap Blanc à l'embouchure du fleuve, au climat agréable presque les douze mois de l'année. Le banc d'Arguin avec son micro climat constitue une particularité intéressante.

2. Le cadre macro-économique :

15. Durant les dernières années, la croissance économique nationale était relativement soutenue, avec un taux moyen de 4% en termes réels (2001-2005). Elle demeure inférieure aux taux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté.
16. Les principaux secteurs d'activité économique ont connu de nombreuses difficultés qui sont à l'origine de cette situation : (i) le secteur de la pêche souffre de l'absence d'infrastructures de débarquement et la faible exploitation de certaines espèces pélagiques ainsi qu'une faible intégration à l'économie ; (ii) le secteur agricole fait face aux aléas climatiques, aux prédateurs des cultures et aux faibles rendements des périmètres aménagés et mis en exploitation; (iii) les industries manufacturières restent confrontées à l'étroitesse du marché, l'insuffisance de l'offre de l'énergie, la faiblesse des ressources humaines et l'absence des financements adéquats.
17. Par contre, la croissance économique a bénéficié des résultats exceptionnels obtenus dans les secteurs du BTP (+12,2% en moyenne sur 2001-2005), des transports et télécommunications (+14,1%).¹
18. En ce qui concerne l'endettement extérieur public, la Mauritanie a bénéficié en 2006 d'une annulation de sa dette multilatérale au titre de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (MDRI), après avoir bénéficié d'une première annulation au titre de l'initiative PPTTE. Ainsi, la dette active de la Mauritanie est passée d'un niveau de 2,3 Milliards de Dollars US (hors dette passive) à un niveau de 1,3 Milliards en 2006.²

3. Population

19. La population mauritanienne en 2000 était de 2.508.159 habitants. Elle a passé de 1.338. 830 à 1.864. 236 entre 1977 et 1988 enregistrant des taux de croissance respectifs de 2,9 % et 2,4% en. Elle est inégalement répartie entre les wilayas du pays. Les wilayas du nord (Tiris Zemmour, Adrar, Dakhlet Nouadhibou, Inchiri et Tagant) qui occupent la plus grande partie du territoire regroupent une faible proportion de la population.
20. La répartition de cette population selon les lieux de résidence montre qu'elle est constituée essentiellement, selon les données du recensement de 2000, des sédentaires (94,89%), alors que les nomades ne représentent que 128 163 habitants (soit 5,11%). Les habitants du milieu rural, représentent 61,94% de la population et comprennent les nomades et les sédentaires ruraux (56,83%), **définis, selon l'ONS, comme étant les habitants de toutes les localités de moins de 5000 habitants.**

¹Plan triennal de développement 2008-2010

² Plan triennal de développement 2008-2010

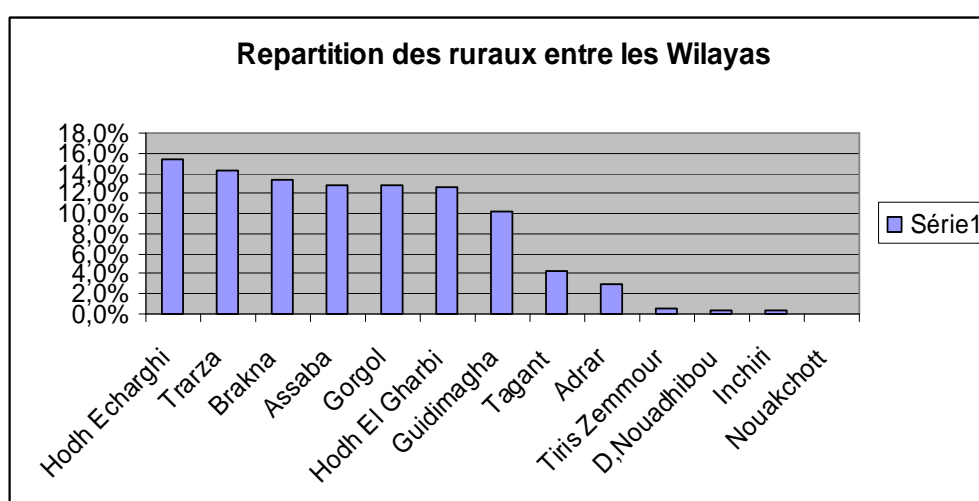
21. La répartition de la population selon les wilayas, fournie par le recensement 2000, montre que les plus peuplées sont le Hodh El Charghi, le Trarza, le Brakna, le Gorgol et l'Assaba, les régions du Nord, telles que le Tiris Zemmour et l'Inchiri, étant par contre très peu peuplées. (voir tableau ci-dessous) :

TABLEAU 1. Répartition de la population par wilaya

Wilaya	Population Totale	% de femmes	Population nomade	Population Rural Sédentaire	Total Rural	Pourcentage rural
Hodh Echarghi	281 600	51,4	35 732	204 573	240 305	85,3%
Hodh El Gharbi	212 156	52,8	20 386	174 992	195 378	92,1%
Assaba	242 265	53,0	11 679	188 666	200 345	82,7%
Gorgol	242 711	52,0	4 459	193 124	197 583	81,4%
Brakna	247 006	52,7	18 414	187 735	206 149	83,5%
Trarza	268 220	51,7	15 558	205 372	220 930	82,4%
Adrar	69 542	51,9	5 984	39 392	45 376	65,2%
D, Nouadhibou	79 516	41,1	1 593	5 477	7 070	8,9%
Tagant	76 620	52,6	6 253	61 276	67 529	88,1%
Guidimagha	177 707	50,2	3 458	155 778	159 236	89,6%
Tiris Zemmour	41 121	46,4	2 300	5 468	7 768	18,9%
Inchiri	11 500	48,3	2 314	3 607	5 921	51,5%
Nouakchott	558 195	47,2	0	0	0	0,0%
Ensemble	2 508 159	50,5	128 163	1 425 427	1 553 590	61,94%

(Source RGPH 2000)

22. La répartition des ruraux par wilayas montre que sept wilayas du pays affichent des taux de ruraux supérieurs à 80%. Il s'agit du Hodh El Gharbi (92,1%), du Guidimagha (89,6%), du Tagant (88,1%), du Hodh Echarghi (85,3%), du Brakna (83,5%), de l'Assaba (82,7%), du Trarza (82,4%) et du Gorgol (81,4%).



23. Nouakchott, Nouadhibou et Zouerate sont les principaux pôles d'attraction des migrations ; ces wilayas tirent essentiellement les populations des wilayas voisines Trarza, Inchiri et Adrar mais aussi du Tagant. Entre 1988-2000, les flux migratoires se sont modérés et réorientés : les flux migratoires à destination de l'Inchiri ont

- régressé ; les flux vers les willayas du Guidimagha, de l'Assaba et de Nouakchott ont progressé;³
24. La population mauritanienne s'est fortement urbanisée aux cours de ces dernières années : 50,1 % en 2006 contre 9,1% en 2000. Cette forte urbanisation s'est traduite par une forte pression sur les équipements sociaux et dégradation des conditions de vie des ménages ;⁴
 25. La proportion des ménages dont le chef est une femme est de 19,2 % pour l'ensemble du pays en 2004 , soit une baisse par rapport à l'année 2000 ou elle était de 20,5 % . Ce pourcentage varie selon le milieu de résidence : il est de 18,2 % en milieu rural contre 20,8 % en milieu urbain ;⁵
 26. La taille moyenne du ménage en 2004 est de 5,7 personnes. La taille la plus élevée est constatée au niveau du Guidimagha 6,4 ; du Gorguol 6,4 et NKTT 5, 9 personnes ; les ménages dont le chef est une femme ont une taille inférieure (4,4) à celle dirigée par celle dirigée par un homme 5,9 personnes ;
 27. L'espérance de vie à la naissance qui a été, en moyenne pour l'ensemble de la population, de 35,3 ans au moment de l'indépendance en 1960, est passée à 47 ans en 1990 et à 51,1 ans en 1999. Chez les femmes, elle est légèrement plus importante (52,7 ans) que pour les hommes (49,5 ans).⁶
 28. Conséquence directe du niveau encore élevé de la fécondité et l' accroissement de la mortalité, la population mauritanienne est majoritairement jeune : Les jeunes de moins de 15 ans constituent 43 % de la population alors que les personnes âgées de plus de 65 ans représentent moins de 5 %. L'analyse par milieu de résidence montre que le pourcentage des jeunes de moins de 15 ans est plus élevé en milieu rural (44,8%) qu'en milieu urbain (38,1%). Par contre, la proportion des personnes en âge d'activité (15-64 ans) est relativement plus faible en milieu rural où elle se situe à 51,2% contre 59,0% pour l'urbain.⁷
 29. D'une façon globale, la mortalité a significativement reculé. Cependant, en dépit de l'élargissement de la couverture sanitaire et de la politique menée en matière de santé de la mère et de l'enfant, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont encore élevés respectivement (122 pour mille ; 77 pour mille), ainsi que le taux de mortalité maternelle évalué en 2007 à 686 pour 100.000 naissances⁸.
 30. La répartition de la population par sexe reflète, la dominance des femmes qui représentent 51% par rapport aux hommes (48,9). Le rapport de masculinité a régressé passant de 97,6 en 2000 à 95,7 hommes pour 100 femmes en 2004.⁹

4. Dispositifs institutionnels de promotion de la femme en Mauritanie

31. Dans un souci de promotion de la femme et de la prise en compte de la dimension "Genre" dans la conception et la mise en oeuvre des politiques nationales de développement, les pouvoirs publics mauritaniens ont mis en place en 1992 un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF).
32. Dans la nouvelle restructuration du gouvernement réalisée en 2007, ce département a été érigé en Ministère chargé de la Promotion Féminine, de l'Enfance et de la Famille (MCPFEF), puis en Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, depuis la restructuration du Gouvernement, entreprise après le 6 août 2008.
33. Ce département a pour mission d'assurer la promotion de la femme mauritanienne et sa pleine participation économique et sociale.

³ ONS /synthèse de l'analyse des principaux indicateurs démographiques

⁴ ONS

⁵ EPCV 2004

⁶ ONS

⁷ Idem

⁸ ONS MICS 2007

⁹ l'EPCV 2000 et le RGPH

34. A ce titre, selon le décret instituant l'organigramme.¹⁰ du département, celui-ci est chargé, entre autres, de :
- l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques relatives au genre, à la promotion féminine, au bien-être de l'enfance, à la protection et à la sauvegarde de la famille ;
 - la proposition des projets et programmes destinés à garantir la promotion de la famille et une meilleure intégration de la femme dans le processus de développement ;
 - la participation à l'évaluation de l'impact des programmes et projets sur la situation de la femme, de la famille et des enfants ;
 - la collecte et la communication de toutes les informations de nature à assurer la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant ;
 - la contribution à l'élaboration et au suivi de la mise en oeuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux, de même que les projets de développement susceptibles d'avoir un impact sur la femme, la famille et l'enfance ;
 - la promotion des mesures visant le respect des droits de la femme dans la société de manière à garantir l'égalité des chances dans les domaines : politique, économique, social et culturel ;
 - la promotion des différents mouvements et associations féminines et d'enfance ;
 - la sensibilisation de la société sur les droits de la femme, de l'enfant et de la famille à travers les différents instruments juridiques internationaux ratifiés par notre pays et les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
 - la proposition et l'animation des instances de coordination et de concertation sur la problématique de la femme, de la famille et de l'enfance ;
 - la proposition de tout projet de texte législatif et réglementaire relatif à la femme, la famille et l'enfant et en assurer la diffusion et l'exécution ;
 - le suivi de l'application des conventions internationales applicables en matière des droits de la femme, de la famille et de l'enfant.
35. De part ses missions, le Département joue un rôle important dans le cadre de mise en oeuvre de tout projet à l'endroit de la femme ou de l'enfant, d'où l'importance de son implication dans tout le processus d'élaboration et de mise en oeuvre de ces programmes.
36. En vue de réaliser les objectifs de sa mission, le Département dispose de plusieurs structures déconcentrées dont : i) les coordinations régionales et ii) les centres de formation pour la promotion féminine (CFPF) ; iii) des équipes mobiles de formateurs qui offrent des services décentralisés en matière d'animation, d'alphabétisation, de sensibilisation et de formation des femmes et associations féminines rurales ; iv) un centre de formation pour la petite enfance CFPE ; iv) un centre d'information et de documentation, et le centre de protection des enfants en difficultés ;
37. Le Département s'appuie sur le soutien des partenaires aux développements (Banque Mondiale, FNUAP, GTZ et qui s'est matérialisé par la mise en oeuvre de plusieurs projets et programmes de développement (composante nutrition BM ; Projet Genre, Projet JICA...)
38. Le MASEP s'appuie également pour la réalisation de ses missions sur l'apport d'autres instances de concertation tels que : le Conseil National de l'Enfance ; la Commission de Suivi de la Politique Nationale de la Famille ; le Groupe Stratégique IEC ; le Groupe de Suivi Genre ; le Comité de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, ainsi que quelques réseaux et groupes (le Réseau des Maires Défenseurs de l'Enfant , le réseau des femmes ministres et le Groupe Parlementaire pour la Petite Enfance), etc. ;

¹⁰ Décret portant organigramme du MCPFE

5. Politiques et cadres de promotion de la femme en Mauritanie

39. Au niveau sectoriel, le Département a actualisé en 2004, la Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) élaborée en 1994, qui a pour objectif de définir une approche nationale cohérente dans le domaine de la promotion féminine, de préciser les grandes orientations du Gouvernement en la matière, et de fixer les partenaires au développement sur les priorités nationales dans ce domaine.
40. Les axes prioritaires de la SNPF pour 2005-2008 sont : i) le renforcement de la participation économique des femmes ; ii) l'amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux ; iii) l'accès des femmes aux postes de Consul ; iv) le développement des stratégies de changement de comportements ; v) le renforcement institutionnel du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF).
41. En plus de cette stratégie et dans le souci de mieux orienter son action vers ses groupes cibles les plus vulnérables, le département a élaboré d'autres politiques notamment : la Politique Nationale de la Famille ; la Politique du Développement de la Petite enfance ; la Politique Nationale de développement de la Nutrition et la Stratégie Nationale de Genre (SNG) en cours de finalisation.
42. Toutes ces politiques s'inscrivent au plan national, dans la stratégie globale de lutte contre la pauvreté tracée, depuis 2001, dans le premier CSLP, et de son plan d'action pour la période 2000-2005. Même si l'on considère que le traitement des questions de la femme est au coeur de la stratégie de lutte contre la pauvreté, on peut néanmoins estimer que ce premier CSLP ne lui a pas accordé une place suffisante, eu égard à sa marginalisation sur le plan socio économique.
43. Toutefois, le second plan d'action du CSLP pour 2006-2010 a incontestablement apporté des éléments nouveaux et importants pour pallier à ces insuffisances. En effet, il a intégré les objectifs stratégiques et actions prioritaires, tels que définis dans la nouvelle SNPF. Il avait mis notamment l'accent sur : le renforcement de la productivité des femmes, la participation accrue des femmes aux processus de décisions, le développement de stratégies de changement de comportement à travers l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'IEC.
44. Malgré ces efforts de prise en compte de la promotion féminine dans les politiques et stratégies gouvernementales, les droits des femmes rurales demeurent faiblement pris en compte.

II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE LA FEMME RURALE :

45. La question de la femme rurale revêt de nos jours une importance centrale dans les préoccupations fondamentales des autorités mauritaniennes. La femme rurale, ici, est définie comme une personne qui vit en milieu rural. L'intérêt qu'on lui porte trouve sa justification dans la nécessité de prendre en considération ses spécificités dans les enjeux de développement local. Dans ce contexte nous allons porter un éclairage sur la situation, en essayant de déterminer les contours de son existence, avant de s'intéresser aux actions à entreprendre en vue de résoudre les problèmes qui s'opposent à son épanouissement.

A. Les sources d'information sur la femme rurale : état et limites

1) Les sources des données

46. Les statistiques sur les femmes en général et sur les femmes rurales en particulier sont souvent déficientes et incomplètes en Mauritanie. Cependant, il existe certaines sources d'informations statistiques qui fournissent, à des degrés divers, des indicateurs intéressants relatifs à ce public. Il s'agit :

- Des Recensements généraux de la population qui offrent des données par sexe et milieu sur : l'effectif de la population, l'état matrimonial, l'éducation, la santé, la migration, la naissance, et la mortalité... ;
- Des Enquêtes entreprises/employeurs (l'enquête sur le secteur informel, l'enquête sur les entreprises, l'EMEA...) qui renseignent sur le sexe de l'employeur et des employés ;
- Des Enquêtes (MICS, EPCV, EDSM) qui intègrent, à des degrés divers, des données relatives à certains des aspects spécifiques à la femme/fille notamment en milieu rural.¹¹;
- Des Données administratives sur l'éducation, la santé, la fonction publique et la sécurité sociale qui offrent des chiffres pouvant, dans certains cas, être désagrégés par genre et par milieu. Elles ont également l'avantage d'être souvent compilées sur une base annuelle, permettant un suivi permanent des évolutions ;
- Une étude sur le marché du travail en milieu rural réalisée en 2004 qui repose sur un travail d'enquêtes monographiques auprès de trois villages du milieu rural ;
- Des études et les recherches spécialisées ¹²: qui offrent des données qualitatives importantes pour l'enrichissement des données quantitatives collectées à travers les sources traditionnelles (recensements, enquêtes, sources administratives) ;
- Des documents collectés par le Centre de Documentation et d'Information sur la Femme, la Famille et l'Enfance en Mauritanie (CEDIFFE), créé en 1995 par le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine ;
- Des données qualitatives collectées dans le cadre de ce travail au niveau des communes rurales dans les 4 régions visitées par l'équipe de consultants.

2) Limites des sources d'information

47. Malgré la diversité des sources statistiques, sur la femme en général et la femme rurale en particulier, le système d'information présente de très nombreuses limites et insuffisances ¹³:

¹¹ Cependant, il est regrettable que les résultats de ces opérations ne soient pas désagrégés systématiquement par genre, et selon le milieu. Cela handicape l'analyse quantitative de plusieurs situations de la femme rurale. Par ailleurs, l'analyse de certains aspects importants de la problématique de la femme rurale nécessite des données plus détaillées et plus ciblées que les données actuellement fournies par ces enquêtes

¹² Il s'agit, entre autres de : l'étude sur les indicateurs de genre en Mauritanie (élaborée par le Groupe de suivi genre sur la base des résultats de l'enquête EDS), l'étude sur les causes de divorces en Mauritanie, plusieurs études sur la scolarisation des filles (coûts d'opportunités, facteurs de succès...).

¹³ Diagnostic Bilan de la situation de la femme en Mauritanie, Rapport final (CMAP)

- Les faibles capacités des structures en charge de la production et de l'analyse des données statistiques sur les femmes selon le lieu de résidence, compte tenu de l'absence d'unités spécialisées ;
- La non considération de la dimension genre comme cible majeure dans la production de statistiques et d'information dans le Système National de la Statistique (SNS). Il s'en suit que les données selon le genre ne sont que subsidiairement recherchées et rarement exploitées quant elles sont collectées ;
- La disparité et le manque d'unicité des méthodes et concepts utilisés par les différents acteurs institutionnels du (SNS) ; même pour la même enquête, rendant la comparaison des informations souvent difficiles.
- Les délais très longs de l'exploitation des données, ce qui retarde leur publication et affecte leur pertinence au moment de leur usage.

B. Pauvreté de la femme rurale

48. Selon l'EPCV 2004, moins de la moitié de la population mauritanienne (46,7%) vit en dessous du seuil de pauvreté, tandis que près du tiers vit dans l'extrême pauvreté. L'étendue de la pauvreté a, toutefois, reculé par rapport à l'année 2000 (51%). Exprimée en termes de ménages : la part des ménages pauvres est passée de 42,7% en 2000 à 39% en 2004.¹⁴
49. La zone rurale abrite environ trois quarts (74,8%) des pauvres du pays. Toutefois, de nettes disparités sont mises en évidence entre le « Rural Fleuve » (vallée du fleuve Sénégal) où l'étendue de la pauvreté est de 66,3% et le « Rural Autre » (zone aride) où elle est de 57,2%. Cette dernière zone regroupe, à elle seule, plus de 57,9% des pauvres.¹⁵
50. Les données sur l'extrême pauvreté confirment ces disparités : en effet, la zone rurale aride compte, cette fois, 61% de la population dans l'extrême pauvreté, et 16% sont dans la zone du fleuve.¹⁶
51. L'analyse de l'incidence de la pauvreté selon le genre du chef de famille montre des disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. Elle est légèrement plus faible chez les ménages dont le chef est de sexe féminin à Nouakchott (26,2% si le Chef de Menage est un homme et 25% si c'est une femme) et dans le rural autre (57,9% contre 52,9%). Mais, elle est plus forte dans le rural fleuve (65,9% si le Chef de Menage est un homme et 70,3% si c'est une femme) et dans les autres villes (31,9% contre 39,9%). Les ménages monogames dirigés par des hommes affichent une incidence de la pauvreté plus forte que ceux dirigés par une femme (resp. 41,1% et 38,8%).¹⁷

C. Education et alphabétisation

L'éducation :

52. Au niveau de l'enseignement primaire : le taux brut de scolarisation au primaire est de 82,3 %. Une nette disparité reste prononcée selon le milieu dans la mesure où les ruraux avec 70,2% de taux de scolarisation fréquentent moins l'école que les urbains (101,4%). Mais, la disparité est en faveur en milieu rural des filles avec un taux de 74,3% contre un taux 66,1 % pour les garçons.¹⁸

¹⁴ EPCV 2004

¹⁵ idem

¹⁶ Idem

¹⁷ idem

¹⁸ Idem

¹⁹ Idem

53. Au niveau du secondaire : le taux de brut scolarisation au secondaire relativement faible au niveau national soit 29 % cache de fortes disparités selon le milieu avec 49,8 %, milieu urbain, contre 12,1 % en milieu rural. ²⁰

Alphabétisation :

54. Les résultats de l'enquête EPCV 2004 montrent que 56,7% des Mauritaniens âgés de quinze ans ou plus sont alphabétisés ²¹. Ce taux est de 57,2% selon l'EPCV 2000 et de 58,1% selon l'enquête mixte 2007 ; ce qui montre une stagnation relative au cours des quatre dernières années.
55. L'analyse du taux d'alphabétisation en 2007 fait ressortir d'importantes différences : i) selon le milieu : 65,2 % en milieu urbain contre 52,0 % en milieu rural ; ii) selon le sexe 56,1% pour les femmes et 63,0 % pour les hommes ; selon les wilayas 26,6% au Gorgol contre 81,3 en Inchiri ; iii) selon le degré de richesse 75% chez les plus riches (45,1%) chez les plus pauvres. ²²

D. Santé de la femme rurale

1) Le taux d'accès aux services de santé

56. La couverture sanitaire reste insuffisante avec 67% de la population vivant à moins de 5 km d'un poste ou d'un centre de santé²³. Elle est inégalement répartie et varie de 52 % au Hodh El Gharbi à 98 % à Nouakchott. Cette situation serait le résultat de l'application insuffisante des critères d'implantation de ces structures sanitaires.
57. Le taux d'utilisation des structures localisées à moins de 5 km du domicile est en baisse. Il est passé de 73% à 58,2% entre 2000 et 2004 avec un fléchissement dans le milieu rural, passant de 55% à 34,5% sur la même période. Cette situation est liée à la non fréquentation de ces structures pour diverses raisons et en particulier la disponibilité des soins recherchés, la qualité du personnel et la modestie des services offerts dans la structure en question. ²⁴

2) Le taux de la mortalité maternelle

58. La mortalité maternelle reste très élevée en Mauritanie avec 686 pour 100 000 naissances vivantes ²⁵ et la mortalité infanto juvénile est estimée à 77 pour mille, contre environ 122²⁶ pour mille pour la probabilité de décès avant 5 ans. Il y'a des différences relativement importantes entre les probabilités de décès selon le sexe de l'enfant aussi bien pour ceux âgés de moins d'un an (86% et 67% respectivement chez les garçons et chez les filles) que pour les moins de cinq ans (135% pour les garçons contre 108 chez les filles)²⁷.
59. L'observation par milieu révèle que les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont plus importants en milieu rural (80 pour mille et 127,2 pour mille) qu'en milieu urbain (72,3 et 113,6 pour mille). ²⁸

3) La couverture vaccinale

60. Au niveau national, environ 86 % des enfants de 12 à 23 mois ont reçu un vaccin du BCG et 83%, 76% et 57 % ont reçu successivement la première, la deuxième et troisième dose de la DTC. De même 80 %,66% et 46% ont reçu successivement la

²⁰ Idem

²¹ Peuvent lire et écrire facilement ou difficilement

²² ONS MICS 2007

²³ Annuaire statistique sanitaire, 2003

²⁴ CSLP

²⁵ ONS MICS 2007

²⁶ idem

²⁷ idem

²⁸ idem

première, la deuxième et la troisième dose contre la Polio1. La couverture contre la rougeole représente 76 %²⁹ ; En milieu rural : les enfants immunisés contre la rougeole sont plus élevés dans le milieu rural que dans le milieu urbain (79.1% contre 72.2%), de même que ceux immunisés contre la polio (52.9% contre 36.8%) et la DTC (59.7% contre 52.9%). Par contre, l'immunisation contre le BCG est plus élevée dans le milieu urbain que dans le milieu rural (87.0% contre 84.5%).³⁰

4) Contraception :

61. L'utilisation des méthodes de contraception demeure peu répandue chez les femmes mauritaniennes : en effet seulement 9.3% des femmes mariées affirment pratiquer la contraception et 8% utilisent une méthode moderne. La pilule est la méthode contraceptive la plus courante, pratiquée par 6% environ des femmes mariées. L'utilisation des méthodes de contraception est fortement liée au niveau d'éducation des femmes et au lieu de résidence. En milieu rural, elle est de 3,3%, contre 13,8% en milieu urbain.³¹

5) Recours aux soins prénatals :

62. Le recours aux soins prénatals est un facteur important de la santé de la mère et de l'enfant. Il a connu une évolution positive à la fin de cette décennie qui n'a beaucoup profité aux femmes rurales : selon les données disponibles qui montrent que le taux de couverture des soins prénatals est plus élevé dans le milieu urbain (88 %) que dans la zone rurale (66.1 %).³²

6) Etat nutritionnel.

63. L'observation des indicateurs sur l'état nutritionnel de l'enfant et de la mère montre que : 29.8 % des enfants de moins de cinq ans sur trois vivant en Mauritanie sont modérément maigres, que 7,1% parmi eux sont sévèrement maigres. 27% des enfants souffrent d'un retard de croissance ou sont trop courts par rapport à leur âge, alors que 12% environ ont une déperdition ou sont trop maigres pour leur taille. Ces indicateurs restent plus sévères en milieu rural où : 36,5 % des enfants sont modérément maigres ; 9,5 % sont sévèrement maigres ; et 30,9% des enfants souffrent d'un retard de croissance.³³

7) Assistance pendant l'accouchement

64. La comparaison des résultats de l'EDSM et l'enquête MICS 2007 montre une légère augmentation du taux d'accouchement assisté par du personnel formé qui est passé de 57% en 2001 à 61% en 2007. Ce pourcentage est plus élevé en milieu urbain (90%) qu'en milieu rural (39%). L'assistance à l'accouchement par un personnel qualifié évolue positivement avec le niveau d'instruction de la mère et les conditions de vie : Il passe de 45% chez les femmes sans instruction à 92% chez celles de niveau secondaire et plus. En outre, ce pourcentage varie de 21% chez les plus pauvres à 96% chez les plus riches.³⁴

8) Connaissances des femmes rurales du VIH/SIDA

65. La lutte contre le VIH /SIDA est encore hypothéquée par le manque de connaissance du mode de transmission du VIH et des stratégies de prévention. En milieu rural, les idées fausses sur le VIH sont très répandues et peuvent créer la confusion, pouvant contrecarrer les efforts de prévention. Les données disponibles montrent que la

²⁹ Idem

³⁰ Idem

³¹ Idem

³² Idem

³³ ONS Enquête MICS 2007

³⁴ idem

connaissance de méthodes de prévention de la transmission est plus importante en milieu urbain (17,3 %) qu'en milieu rural (8,4%)³⁵.

E. Le statut de la femme rurale :

66. Malgré les efforts entrepris par les pouvoirs publics notamment à travers la sensibilisation menée par le département chargé de la promotion féminine, pour vulgariser les principes de la CEDEF, ainsi que le Code du statut personnel adopté en 2001, le statut de la femme rurale mauritanienne reste très fragile : prévalence de l'excision, du gavage, du mariage précoce, l'analphabétisme, la prévalence du divorce, les violences et le faible niveau de prise de conscience, la faible participation à la prise de décision, la non accessibilité à la protection sociale et juridique des femmes, et aux droits économiques et sociaux : (prévalence de l'excision, du gavage, du mariage précoce, du divorce et des violences, ainsi que le faible niveau de prise de conscience. A cela s'ajoute la non accessibilité de ces femmes à la protection sociale et juridique, et aux droits économiques et sociaux.

L'excision :

67. L'excision demeure largement pratiquée en milieu rural (84.1 % contre 59.7%% en milieu urbain)³⁶. Elle est généralement pratiquée dans la très petite enfance dans certains milieux et à un certain âge. Parmi les femmes excisées, 72.3 % ont subi une excision sous forme de chair enlevée, alors que 2.7 % ont été victimes de la forme extrême de la mutilation génitale qui se manifeste par la couture ou la fermeture du vagin.³⁷ La prédominance de cette pratique varie sensiblement d'une willaya à l'autre et du niveau d'instruction de la femme : Assaba (98.1%), Trarza 26.6% ; Et chez les femmes qui n'ont suivi qu'un enseignement coranique (76.8%) et chez celles qui n'ont pas d'instruction (85.6%)³⁸. Ces chiffres s'accordent avec les résultats des focus groups organisés dans le cadre du travail de terrain qui montrent que cette pratique demeure valorisée en milieu rural dans les régions du centre et de l'est, sans pour autant qu'elle soit définitivement révolue dans les autres régions.

Le gavage :

68. Les informations récentes sur le gavage au niveau national restent très limitées. Celles disponibles proviennent de l'EDSM 2000 qui rapporte que cette pratique varie de manière significative en fonction du milieu, de zones et des ethnies : i) (24%) en milieu rural, (19%) en milieu urbain ; ii) (36%) dans les zones du Sud-Est, (30%) dans les zones du Centre, 13% dans les zones du Nord et 18% dans la zone du Fleuve ; iii) 28% chez les maures contre moins de 2% chez les autres ethnies.
69. Selon cette enquête, cette pratique est en recul car seules 11% des jeunes filles de 15 à 19 ans enquêtées ont été gavées, contre 35% en moyenne dans la tranche d'âge 40-49 ans, ce qui témoigne du recul de cette pratique. Toutefois, elle note que 20% des mères déclarent avoir déjà gavé leur fille, ou avoir l'intention de le faire
70. La majorité des femmes rencontrées dans les focus groups, confirme que cette pratique ancestrale demeure une démarche sûre d'accès aux traits physiques de la beauté mauritanienne, une initiation et un parcours obligé. Elle doit être pratiquée avant la puberté, à un âge souvent très précoce³⁹. Ces femmes ne considèrent pas cette pratique comme une atteinte à leurs droits, provoquant des souffrances physiques et morales souvent irréparables avec des répercussions néfastes sur l'ensemble de la vie des femmes.

³⁵ idem

³⁶ ONS /MICS 2007

³⁷ Idem

³⁸ idem

³⁹ . Dans 51% des cas, elle a été battue, dans 18% des cas on lui a cassé les doigts et dans 16% des cas on lui a mis le Zeyar (bâton mis entre les doigts, pilon placé sur les pieds...)

71. Une minorité, généralement les plus jeunes, par contre, reconnaissent d'une part ses dangers, notamment : les difficultés à se déplacer, les problèmes de santé physique, le rapport entre le gavage et les maladies cardio-vasculaires, les grossesses et accouchements difficiles et le vieillissement prématuré.⁴⁰ Dans ce dernier groupe certaines jeunes filles reconnaissent avoir utilisé depuis quelques années de nouvelles formes de pratique du gavage en faisant appel à la consommation de comprimés médicamenteux plus faciles à avaler. Elles rapportent qu'elles ont abandonné ces pratiques sous les conseils d'amies

Le mariage précoce et (la) polygamie :

72. Le mariage des petites filles reste largement répandu en Mauritanie. En effet, le pourcentage des femmes mariées avant l'âge de 15 ans est de 43% alors que celui de celles mariées avant l'âge de 18 ans est de 19%. Ce pourcentage est plus important en milieu rural car, contre 22.6 % des femmes urbaines se sont mariées avant l'âge de 15 et 49.6 % avant l'âge de 18 ans, contre 15,3 % et 37% en milieu urbain.⁴¹ De l'avis de certaines femmes interrogées sur le terrain, ce type de mariage pourrait quelques fois mettre en péril le développement des petites filles et aboutit souvent à une grossesse précoce, accompagnée d'un niveau d'études et de formation professionnelle faible qui contribue à accentuer la féminisation de la pauvreté. Néanmoins, il reste selon d'autres femmes sans substitut, car il répond à une image traditionnelle valorisée par la société : « "Touvla n'hasset iv'lehwa" » : littéralement : **(une fille arrachée du berceau)**.
73. Quant à la polygamie, elle serait plus présente en milieu urbain (11,9 %) qu'en milieu rural (9, 8%).⁴² Dans la majorité des cas, la prédominance de cette pratique en milieu urbain serait expliquée par l'aisance du niveau de vie de certains hommes et probablement les conditions socio économiques difficiles des femmes en rapport notamment avec le recul de l'âge du premier mariage et du taux élevé du divorce. Néanmoins, cette faiblesse relative en milieu rural cache d'importantes disparités selon les ethnies. En effet, ce phénomène est grandement présent dans les sociétés du rural fleuve (Soninké Ouolofs, Halpulaar). Dans la société maure où la polygamie reste faible dans sa forme habituelle, les "mariages et divorces à répétition" constituent une autre forme de « polygamie dans le temps » selon certains Sociologues.

Les violences contre la femme rurale

74. En l'absence d'informations approfondies sur les violences contre les femmes rurales qui renseignent sur le nombre des cas enregistrés, il est impossible de mesurer l'ampleur de ce phénomène. Toutefois, selon les propos recueillis sur le terrain, il apparaît que ces pratiques sont encore présentes dans certains milieux ruraux et sous différentes formes. Ainsi, la pression du travail à domicile, le châtiment corporel, les agressions verbales et la violence morale et conjugale et parfois sexuelles, pèsent sur les conditions de vie de certaines femmes en milieu rural et entraînent très souvent la dépression, l'isolement, les troubles de la personnalité, le rejet, et la discrimination.
75. Dans certaines zones, le châtiment corporel, constitue, paradoxalement encore, une expression d'un signe de valorisation de l'épouse.
76. Par ailleurs, La prostitution dans ses formes modernes reste peu répandue en milieu rural du fait de la prédominance de la solidarité sociale et de la persistance des valeurs culturelles. Par contre un autre phénomène, relatif à l'exploitation sexuelle des filles, est signalé par certaines femmes contactées. Un autre indice de la prostitution est le nombre de naissances hors mariage qui s'accroît dans certaines zones rurales.

77.

⁴⁰ Rapport alternatif sur la mise en oeuvre de la CEDEF

⁴¹ ONS MICS 2007

⁴² Idem

78. Ces questions révélatrices du statut de la femme, souffrent encore, en raison notamment de leur aspect tabou, d'un déficit notable d'informations et nécessitent par conséquent des efforts d'investigation importants

La faible participation politique

79. Bien que la constitution garantisse de façon égalitaire, le droit d'élections aux femmes et aux hommes, le statut politique de la femme rurale demeure fragile. Il est resté caractérisé par leur faible participation dans la vie politique, jusqu'à l'adoption en 2006 d'une loi instituant le quota minimal de 20% de femmes pour les postes électifs. Toutefois, certaines personnes ressources révèlent que leur présence dans les conseils municipaux ruraux semble se limiter à une pratique de forme, elle n'a pas encore pu changer de manière significative leur statut politique local.
80. L'interprétation des données recueillies sur le terrain, au sujet de l'explication de la faible participation sociopolitique, s'accorde avec d'autres analyses de la situation de la femme en général, la justifiant par le désintérêt, suivi par le manque de temps.
81. Néanmoins, le mouvement associatif féminin connaît un dynamisme remarquable en milieu rural ; en effet, l'enquête EPCV 2000 montre en particulier que les femmes chefs de ménages (FCM) rurales participent deux fois plus fréquemment à des organisations de femmes que les "FCM" urbaines.

Ignorance des femmes rurales de leurs droits économiques et sociaux

82. Le statut économique des femmes rurales demeure marqué par l'ignorance de leurs droits économiques les plus élémentaires (accès au crédit, à la propriété foncière, ...) et elles s'en trouvent, du même coup, privées.
83. Seule l'EMA 2000-01, réalisée par le Ministère de l'Agriculture, renseigne sur les disparités par sexe en matière de propriété foncière. Elle montre que seule 18,7% de femmes, disposaient de permis foncier en leur nom. Aussi, la proportion de périmètres irrigués semés par des femmes est très faible par rapport aux hommes.
84. En matière du crédit agricole, les institutions spécialisées n'accordent qu'une faible place à la femme rurale. La grande majorité des exploitantes rurales ne possèdent pas de titres de propriété. Dans certaines régions du milieu rural, les résidus de l'esclavage engendrent des problèmes fonciers et des répartitions inégales des revenus.
85. En matière d'accès aux micro crédit, les données de l'EPCV 2000 montrent : i), qu'il continue à être plus important en milieu rural qu'en milieu urbain, ii) il semble bénéficier de moins en moins souvent aux ménages pauvres plus présents en milieu rural.
86. Malgré cette importance en milieu rural, plusieurs personnes ressources s'accordent sur des insuffisances notables des stratégies d'intervention dans ce domaine : i) les conditions d'accès classiques (taux d'intérêt, délais de remboursements, apports personnels de l'emprunteur, garanties) ne permettent pas aux femmes rurales de recourir à ces sources de financement afin d'assurer le bon déroulement de leurs activités productives et commerciales, encore moins la réalisation d'investissements de moyen et long terme, indispensables à l'amélioration continue de la production et de la productivité ; ii) les outils utilisés demeurent inadaptés aux besoins spécifiques des femmes rurales, étant donné que les femmes sont mal informées sur les possibilités de crédit et les procédures en vigueur ; iii) l'action du MASEP et des CAPEC en matière de promotion de structures de micro finance en milieu rural reste limitée au niveau de certaines capitales de wilayas, et ne profitent que très peu aux femmes rurales.

87. Les données recueillies sur le terrain en matière d'**obstacles à l'accès au crédit des femmes rurales reflètent** : le caractère inadapté des outils financiers développés, jusqu'ici, par les structures formelles, l'information des candidates au crédit, tant sur l'offre que sur les critères d'éligibilité, les procédures de requête et la non accessibilité géographiques
88. En matière d'accès à l'eau, les données du terrain montrent que les problèmes d'accès à l'eau se posent de manière aiguë dans certaines régions par rapport à d'autres et que les principales sources en eau potable pour la majorité des femmes rurales sont : les puits à pompe (ou sans pompe), les forages, les fleuves, les lacs et les eaux de pluies en périodes d'hivernage. Les données disponibles en 2007 montrent qu'au niveau national : i) 51% des ménages utilisent une source améliorée d'approvisionnement en eau de boisson ; 48.6% dans le milieu urbain et 52 % dans le milieu rural. ;⁴³
89. En matière de combustibles de cuisine, le bois est la première source d'énergie pour la cuisine dans le milieu rural ; le gaz vient en deuxième position notamment chez les ruraux fleuve et sédentaires en raison des facilités relatives d'approvisionnement ;
90. les données sur l'utilisation des combustibles solides montrent qu'elle est : i) modeste en zone urbaine (37%), mais très forte en zone rurale, où plus de quatre ménages sur cinq (82.0%) utilisent ces combustibles ; ii) très faible dans les wilayas de Dakhelt Nouadhibou et Tiris Zemmour (2.2% et 10.7%) ; par contre elle est très élevée dans les wilayas du Gorgol (97.4%) et du Hodh El charghi (95.0%).
91. Il est à noter que peu de femmes rurales savent que l'utilisation de combustibles solides augmente chez les usagers les risques de maladies respiratoires aiguës, de cancer ou de cataracte.

F. Activités, Emploi et chômage des femmes rurales

a) Activités des Femmes rurales

92. L'observation du terrain, montre que les femmes en milieu rural entreprennent différents types d'activités qui varient en fonction, notamment, de leur âge, de leur origine géographique, ethnique, et de leur classe sociale. Parmi ces activités, notamment informelles, on peut citer :
93. **Les activités familiales** couvrant l'entretien des enfants et des personnes de troisième âge qui sont du ressort des femmes rurales dans tous les milieux. ;
94. **Les activités domestiques** où il s'agit des activités de préparation des repas, du ménage, d'approvisionnement en eau, en bois, et parfois en aliments, d'habillement, de santé etc. Ces activités sont aussi largement présentes, mais souvent pratiquées par certaines femmes plus que d'autres en milieu rural.
95. **Les activités agricoles** : dans ce domaine le rôle des femmes rurales est très variable d'une zone rurale à une autre, pouvant aller de certaines activités d'entretien et de récolte des fruits et de maraîchage, à la prise en charge des travaux de certaines cultures (travaux du sol, semis etc.).
96. L'un des obstacles à une meilleure participation des femmes à l'agriculture reste l'accès de ces femmes à la terre (propriété foncière). En effet, les statistiques disponibles montrent que seules 18,7% des femmes détiennent une possession foncière à leur nom. Selon ces données statistiques, depuis 1989 sur les 124 périmètres irrigués qui ont été attribués, 9 seulement avaient fait en 2002 l'objet d'une attribution définitive à des femmes.
97. Une étude⁴⁴ menée en 2002 pour le compte du Département de la condition féminine, confirme la difficulté des femmes à accéder à la propriété foncière en général : « l'accès à la terre est très inégal entre hommes et femmes sur tout l'étendue du territoire national et constitue une forme de discrimination dont l'explication réside en

⁴³ ONS MICS 2007

⁴⁴ Etude réalisée par B. Ould Marakchi

- grande partie entre les mains des chefs traditionnels, héritiers de droits coutumiers non écrits mais suffisamment ancrés pour être reconnus comme référence » ;
98. De nombreux avis confirment que les femmes demeurent à ce jour les parents pauvres des textes réglementaires dans ce domaine, notamment la loi foncière et les textes pris pour son application. En effet, même si les textes ne font pas de distinction particulière en ce qui concerne l'accès à une terre domaniale et en dépit de cette égalité juridique de principe, l'accès des femmes à la propriété foncière reste limité, notamment en milieu rural où la terre est l'une des principales sources de revenus.
 99. Cette discrimination à l'égard des femmes, en matière de propriété foncière, est en rapport avec la persistance de certaines coutumes, encore profondément ancrées dans les communautés, qui font que l'attribution de la terre à des femmes serait inadmissible car pouvant entraîner sa possession par des personnes ne faisant pas parti du groupe tribal ou ethnique...
 100. **Les activités d'élevage** : les principales activités prises en charge par les femmes rurales concernent l'alimentation et l'abreuvement du cheptel, l'entretien des étables, la traite des petits ruminants et même des vaches chez les peulhs, la transformation des produits (lait, laine etc.) et toutes les activités liées aux petits élevages apicole, avicole, cunicole etc.
 101. **Les activités de cueillette** de certains produits végétaux (gomme arabique, fruits, plantes médicinales, etc.).
 102. **Les activités artisanales** : telles que le tissage, la confection des tentes, la fabrication de certains produits artisanaux comme les sacs, les paniers etc.
 103. **Les activités commerciales** : couvrant la vente en détail de certains produits commerciaux et de certains produits alimentaires et artisanaux ;

b) L'emploi et le chômage des femmes en milieu rural

104. Le taux moyen d'activité⁴⁵ nationale s'élève, selon l'EPCV, à 59,4% en 2004. La répartition de ce taux, selon le sexe et le milieu, explique que les femmes rurales sont moins actives (36%) que celles du milieu urbain (42,8%). Par contre les hommes en milieu rural sont plus actifs (83,8%) que ceux du milieu urbain.
105. Les taux d'occupation de la population en âge d'activité sont de (67%), selon les résultats de l'EPCV 2004. Le taux d'occupation en milieu rural 69,4 % est plus élevé qu'en milieu urbain 64,2 %. Pour les femmes le taux d'occupation est faible, quelque soit le milieu de résidence. Néanmoins les femmes rurales sont un peu plus occupées (53,0%) que les femmes urbaines (52,2 %).
106. La répartition des types d'emploi en milieu rural reste peu connue. Toutefois, une étude⁴⁶ réalisée par le CDHLCPI en 2004 reposant sur des observations très détaillées dans trois villages ruraux du pays (El Vejha, Kéur Mour, et Egueilt Ould Egueillele), montre que le secteur de l'agriculture et de l'élevage sont les plus investis par les femmes rurales avec plus de 36.0% à eux seuls. Cette étude révèle par ailleurs la multiplicité des activités de survie caractéristiques du milieu rural, de la saisonnalité des activités et de la mobilité des individus à la recherche d'emploi. Elle montre :i) des situations contrastées quant aux formes d'emploi en milieu rural, ii) une fréquence élevée du travail collectif sans rémunération explicite, iii) l'existence d'un marché de travail rémunéré dynamique qui concerne un pourcentage considérable des ménages, iv) des formes différentes de travail pour compte propre et pour autrui. Seule une petite minorité de la population a accès à un emploi régulier permanent.
107. Le taux moyen de chômage au niveau national est de 32.5% selon l'enquête EPCV 2004. Les femmes sont les plus touchées 47,3 % que les hommes 25,2 %. Les femmes en milieu rural et en milieu urbain affichent des taux voisins, respectivement de 47,0%

⁴⁵ Le taux d'activité est défini comme le nombre d'actifs (comprenant les individus et les chômeurs à la recherche à la population totale d'âge active)

⁴⁶ « Etude sur le marché du travail en milieu rural »

et 47,8%. Cela pourrait être expliqué par le manque de prise en compte des occupations des unes et des autres dans leurs milieux respectifs.

G. Impacts des migrations et de la sédentarisation sur la femme rurale

108. Des raisons diverses, liées notamment aux inégalités entre le milieu rural et urbain, ont entraîné des mouvements migratoires importants vers les villes.
109. On note d'abord un exode massif saisonnier qui concerne les hommes en quête de travail dans les villes. Cet exode engendre, malgré quelques avantages sur le revenu familial, des conséquences globalement contraignantes aux femmes rurales. En effet, celles-ci sont souvent appelées à assurer en plus de leurs tâches classiques de nouvelles fonctions traditionnellement destinées aux hommes. Les femmes rurales se voient alors dans l'obligation de remplir les fonctions de chef de ménage sans soutiens importants de leurs maris qui ne réussissent pas toujours leur insertion professionnelle en ville. Indépendamment de ses conséquences sur le plan familial, engendrant des séparations longues hypothéquant la santé et l'éducation des enfants, et pouvant même provoquer une rupture familiale, cet exode serait à l'origine d'une vulnérabilité des femmes rurale aux IST et VIH/SIDA en raison des comportements à risque de leurs conjoints migrants.
110. On note également l'émergence d'une migration féminine. Cet exode, dont la problématique mérite encore d'être étudiée, concerne entre autres les jeunes fille en quête d'emplois domestiques et touche également, en raison notamment de l'évolution du statut de la femme, d'autres franges de femmes rurales en quête d'une vie économique et/ou sociale meilleure pouvant offrir « une prise en charge convenable qui reste inaccessible en milieu rural... »
111. S'ajoute à l'exode rural, une sédentarisation anarchique qui a conduit à une redistribution spatiale de la population en monde rural et qui pose des problèmes en matière de couverture des besoins essentiels (Eau, éducation et santé).
112. Cette sédentarisation a entraînée des impacts négatifs sur la femme rurale qui se sont manifestés à travers le changement de mode de vie, les mutations sociales et familiales, l'abandon des systèmes de production et de consommation traditionnelles ainsi que les parcours naturels. Dans d'autres zones les impacts ne sont pas généralement négatifs sur la femme rurale dans la mesure où elle a pu profiter d'un meilleur accès aux services de santé et aux infrastructures scolaires et d'adduction d'eau.

H. Synthèse de la situation des femmes rurales

L'analyse de la situation des femmes rurales en Mauritanie montre que, malgré les progrès réalisés, des disparités persistent encore entre le milieu rural et le milieu urbain.

113. En matière de pauvreté : en milieu rural, l'analyse de l'incidence de la pauvreté selon le genre du chef de famille montre qu'elle est plus élevée chez les ménages dont le chef est de sexe féminin (57,9% contre 52,9).
114. En matière d'alphabétisation : les efforts fournis ont été vains. En effet le taux d'alphabétisation en milieu rural s'élève à 65,2 % en milieu urbain contre 52,0 % en milieu rural ;
115. En matière d'éducation : seulement 48.5 % des enfants ayant l'âge d'aller à l'école primaire y vont en zone rurale, alors que le taux brut de scolarisation au primaire est de 82,3 %, avec 70,2% en milieu rural et 101,4% en milieu urbain. Au niveau du secondaire : le taux de brut scolarisation au secondaire est relativement faible au niveau national soit 29 %, avec 49,8 %, en milieu urbain et 12,1 % pour le rural.

116. En matière de santé, la couverture vaccinale contre le BCG est peu élevée en milieu rurale ; l'utilisation des méthodes de contraception demeure peu répandue : 3,3% en milieu rurale, contre 13,8% en milieu urbain ; le recours aux soins prénatals reste peu élevé 66.1 % en zone rurale contre 88 % en zone urbaine ; l'état nutritionnel reste plus sévère en milieu rural où 36,5 % des enfants sont modérément maigres, 9,5 % sont sévèrement maigres et 30,9% des enfants souffrent d'un retard de croissance ; l'assistance pendant l'accouchement beaucoup plus faible: en milieu rural (39%) qu'en milieu urbain (90%). La connaissance des femmes rurales du VIH/SIDA peu importante : 8,4%, contre 17,3 %) en milieu urbain.
117. S'agissant du statut de la femme rurale : la situation demeure précaire, marquée par : la prévalence de l'excision, du gavage, du mariage précoce, de la polygamie, du divorce, des violences conjugales et sexuelles, du faible niveau de prise de conscience, de la faible participation à la prise de décision, de la non accessibilité à la protection sociale et juridique et de l'ignorance des droits économiques et sociaux.
118. En matière d'emploi la situation demeure préoccupante. Le taux de chômage avoisine les 47,8% en milieu rural et les situations d'emploi sont précaires : fréquence élevée du travail collectif sans rémunération explicite, inexistence d'un marché de travail rémunéré dynamique , persistance de différentes formes de travail pour autrui.

III. PLAN D'ACTION POUR LA FEMME RURALE

119. La promotion de la femme en général, et de la femme rurale en particulier, représente par excellence un domaine multi- sectoriel où il s'agit d'intervenir tous azimuts et de manière aussi intégrée que possible pour parvenir à toucher la population dans son ensemble.
120. Le MASEP, compte tenu des limites des ses ressources humaines et matérielles n'est pas en mesure de pouvoir répondre seul efficacement aux nombreux défis qui se posent à la femme rurale. Il s'agit donc pour le MASEP d'élaborer en concertation avec les structures responsables ; un plan d'action susceptible de relever les grands défis.
121. Le plan d'action, proposé à la lumière d'une large analyse de la situation, considère la lettre de mission du Ministère chargé de la promotion féminine, de l'enfance et de la famille, la stratégie de la promotion féminine, la Stratégie de la famille, les études ponctuelles relatives aux aspects traitant de la situation de la femme rurales dans le pays et tient compte des OMD en Mauritanie.

Ce plan d'action s'articule autour de 6 objectifs :

Objectif 1 : Promouvoir les droits de la femme rurale

L'atteinte de cet objectif sera recherchée par la mise en œuvre des actions suivantes :

122. le Plaidoyer en faveur de la femme rurale à travers : (i) des Activités de plaidoyer auprès des décideurs nationaux sur la situation de la femme rurale, (ii) des Tournées de sensibilisation des leaders locaux sur la promotion de la femme rurale, et (iii) des Campagnes auprès des religieux et chefs coutumiers sur la promotion de la femme rurale ;
123. l'Amélioration de l'accès à l'Information nécessaire à travers : (i) l'Extension de la couverture des Radios rurales, (ii) l'Emission de programmes radio télévisés sur les droits des femmes, et (iii) la Production de supports éducationnels simplifiés sur la situation et les droits de la femme rurale ;

124. l'Appui à la Communication, à travers : (i) des Campagnes nationales de lutte contre la marginalisation de la femme rurale, (ii) l'Organisation d'Ateliers au niveau des communes rurales sur la promotion des droits de la femme rurale, (iii) la Formation de femmes relais sur la vulgarisation des droits des femmes rurales, et (iv) la Vulgarisation du Code du Statut Personnel auprès des femmes rurales ;
125. la Promotion de la Participation de la femme rurale, à travers : (i) l'Appui aux organisations féminines locales, (ii) le Soutien des candidatures féminines en milieu rural, et (iii) la Sensibilisation des hommes dans le milieu rural sur la participation féminine.

Objectif 2 : Amélioration de la santé des femmes en milieu rural

L'atteinte de cet objectif sera recherchée par la mise en œuvre des actions suivantes :

126. la Lutte contre les pratiques néfastes subies par la femme rurale, à travers : (i) l'Adoption et la vulgarisation d'une loi pénale incriminant les Mutilations Génitales Féminines (MGF), (ii) l'Organisation des campagnes contre l'excision, (iii) l'Organisation des campagnes de sensibilisation élargies aux zones rurales sur les méfaits du gavage, (iv) l'Organisation des campagnes contre le mariage précoce, forcé ; (v) la Promotion des pratiques nutritionnelles saines ; et (vi) la Création des registres au niveau des centres de santé pour enregistrer les cas des pratiques néfastes à la santé des femmes rurales
127. l'Amélioration de l'accès aux structures sanitaires, à travers : (i) la Construction des nouvelles infrastructures sanitaires (Maternités rurales), (ii) la Dotation des établissements sanitaires en milieu rural de moyens de transport rapide, (iii) la Mise en place des équipes mobiles de santé pour les soins des femmes rurales, (iv) la Disponibilité et l'accessibilité aux médicaments essentiels, (v) l'Expérimentation des mutuelles de santé au niveau des Communes rurales, (vi) le Recyclage des accoucheuses traditionnelles ;
128. l'Amélioration de la santé sexuelle et reproductive de la femme rurale, à travers : (i) l'Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information contre le VIH/SIDA et autres IST, à travers les émissions audiovisuelles, la distribution de brochures de prévention dans les établissements scolaires et dans les lieux de regroupement, ainsi que la présentation des sketches, (ii) la Sensibilisation des femmes rurales et des hommes sur les avantages de l'espacement des naissances (Radio, télévision sketch), et (iii) l'Expérimentation de l'approche "Ecole des maris" pour sensibiliser les hommes sur les questions de la **SSR** de la femme rurale ;
129. la Lutte contre les maladies épidémiques, à travers : (i) l'Organisation de campagnes de vaccination et de sensibilisation contre les maladies épidémiques en milieu rural, et (ii) la Mise en place des programmes de lutte contre les maladies saisonnières en milieu rural ;
130. la Promotion de l'hygiène personnelle et collective, à travers : (i) l'Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural, (ii) les Campagnes de promotion de l'hygiène personnelle, et (iii) l'Expérimentation du système d'assainissement et de latrines adaptées au milieu rural.

Objectif 3 : Renforcer l'accès des femmes rurales à l'éducation :

L'atteinte de cet objectif sera recherchée par la mise en œuvre des actions suivantes :

131. L'Optimisation de l'offre éducative en milieu rural, à travers : (i) le Développement de Structures Communautaires du préscolaire, (ii) l'Ouverture de collèges villageois au niveau des communes rurales les plus peuplées, et (iii) l'Ouverture, dans les écoles rurales, de classes du collège villageois tenues par des professeurs mobiles ;
132. L'Appui à la scolarisation de la fille rurale, à travers : (i) le Développement de l'approche des familles d'accueil des filles scolarisées, (ii) Assurer le transport des filles scolarisées et éloignées de leur établissement scolaire, (iii) la Distribution de Vivres contre scolarisation de filles des familles pauvres en milieu rural, (iv) un Système de collations au niveau des écoles rurales au profit des filles pauvres, (v) Distribution de matériel scolaires au profit des filles de familles pauvres en milieu rural, et (vi) la Mise en place des cours de remédiation pour les filles en difficulté ;
133. L'Alphabétisation, à travers : (i) l'Ouverture de classes d'alphabétisation au profit des femmes rurales, (ii) l'Appui à l'apport de l'enseignement originel dans l'alphabétisation des femmes rurales, (iii) le Développement de cours individuels d'alphabétisation, et (iv) la Mise en place de système de motivation en faveur des femmes rurales réussissant leur alphabétisation.

Objectif 4 : Développer des Infrastructures améliorant les conditions de vie de la femme rurale :

L'atteinte de cet objectif sera recherchée par la mise en œuvre des actions suivantes :

134. L'Amélioration de l'Accès géographique , à travers : (i) le Désenclavement des localités rurales isolées (pistes, passes...), (ii) le Développement des réseaux de transport réguliers et adaptés aux communes rurales, Construction de barrages, digues et diguettes, (iii) l'Aménagement d'espaces cultivables pour les femmes rurales, (iv) la Construction de barrages au profit des femmes rurales, et (v) l'Extension des réseaux d'irrigation au profit des espaces gérés par les femmes rurales ;
135. L'Accès à l'eau, à travers : (i) le Développement d'un programme de forage au profit des localités rurales assoiffées, (ii) l'Extension du programme de puits en milieu rural, et (iii) la Promotion des réseaux de distributions adaptés de l'eau potable en milieu rural ;
136. L'Extension des programmes d'électricité villageoise, à travers : (i) le Développement de programme rural d'électricité solaire, (ii) le Développement de programme rural d'électricité éolienne, et (iii) la Mise en place de réseaux d'offre et de distribution d'énergie adaptés au milieu rural ;
137. L'Amélioration des conditions environnementales, à travers : (i) Promotion des foyers améliorés en milieu rural (ii) le Reboisement des espaces ruraux désertifiés, (iii) la Mise en place de Ceintures vertes autour des localités rurales en danger, et (iv) l'Expérimentation d'espaces ruraux protégés ;

Objectif 5 : Promouvoir l'emploi féminin en milieu rural

L'atteinte de cet objectif sera recherchée par la mise en œuvre des actions suivantes :

138. la Formation Professionnelle, à travers : (i) le Développement d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle en faveur de la femme rurale, (ii) le Développement du programme des Unités mobiles de formation aux métiers divers des femmes rurales, (iii) l'Elargissement de l'expérience du projet Oasis (famille modèle) à d'autres localités rurales, (iv) l'Introduction des actions de formation en gestion et commercialisation au profit des femmes rurales, et (v) l'Organisation de voyages au profit des femmes

rurales leaders pour la découverte d'expériences réussies au niveau national et régional ;

139. la Promotion des AGR, à travers : (i) des Ateliers de réflexion sur le développement des AGR au profit de la femme rurale, (ii) Améliorer l'accès des femmes rurales à la propriété de la terre (iii), la Mise en œuvre d'AGR pilotes dans le domaine agricole et artisanal au profit des Femmes rurales, (iv) la Mise en place de centres d'information et d'accompagnement d'AGR dans les zones rurales adaptés aux femmes illettrées, et (v) la Mise en place d'un incubateur pilote en zone rurale pour le conseil et l'accompagnement des femmes rurales entrepreneurs ;
140. l'Accès au crédit, à travers : (i) la Promotion de la culture d'épargne en milieu rural, (ii) le Renforcement et le développement des structures de micro-finance existantes en milieu rural, (iii) le Renforcement des structures de micro-finance proches des zones rurales à travers la mise en place de lignes de crédit dans les institutions financières de proximité (banques, IMF), (iv) l'Organisation de campagnes d'information sur l'opportunité du crédit au profit des femmes rurales, (v) la Mise en place d'outils et systèmes de financement, spécifiques pour la femme rurale, réellement incitatifs et simplifiés, et (vi) la Mise en place des programmes de formation en planification financière et gestion des micros crédit au profit des femmes rurales ;
141. la Commercialisation des produits, à travers : (i) la Réalisation d'études des opportunités de valorisation des produits réalisés par les femmes rurales, et (ii) la Mise en œuvre des programmes de formations au profit des femmes rurales dans les domaines de la gestion d'entreprise, du marketing et pour améliorer leurs revenus.

Objectif 6 : Renforcer les capacités des structures

L'atteinte de cet objectif sera recherchée par la mise en œuvre des actions suivantes :

142. le Renforcement des structures centrales de gestion, à travers : (i) la Mise en place d'Unité de coordination et de suivi du Plan d'action national de la femme rurale, (ii) l'Appui aux structures centrales de gestion, (iii) la Collecte et réactualisation des textes législatifs relatifs aux femmes rurales, (iv) l'Évaluation des programmes sectoriels en faveur de la femme rurale, et (v) la Création d'un Centre National d'études sur la femme rurale pouvant combler notamment le déficit en documentation ;
143. l'Appui aux structures féminines régionales d'encadrement, à travers : (i) la Formation des maires et conseillers municipaux ruraux sur les questions des femmes rurales, (ii) le Renforcement des capacités des structures régionales du MASEP, et (iii) la Mise en place de points focaux chargés de la promotion des programmes locaux au profit des femmes dans les communes rurales ;
144. le Renforcement des organisations féminines rurales, à travers : (i) l'Audit organisationnelle des groupements et coopératives féminines rurales, (ii) l'Expérimentation des Unités Productives Intégrées au profit des femmes rurales et (iii) le Renforcement des capacités des OBC et ONG sur l'IEC en milieu rural.

IV. RISQUES LIÉS A LA MISE EN PLACE DE CE PLAN D'ACTION

145. Un certain nombre de risques peut entraver la mise en œuvre de ce plan d'action, si au demeurant : i) le MASEP et ses partenaires n'arrivent pas à disponibiliser les ressources humaines, matérielles et financières pour le développement des actions prévues et ii) et ne travaillent pas de manière concertée pour une meilleure efficacité.

V. MECANISME DE SUIVI /ÉVALUATION

146. L'atteinte des résultats du plan d'action, nécessite la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation capable de collecter les informations appropriées, actualisées et fiables pour la programmation, le suivi, l'évaluation et la coordination.
147. Ce mécanisme devra s'appuyer simultanément sur un dispositif institutionnel et un système d'information :
148. **Le dispositif institutionnel** est le mécanisme de coordination du suivi du Plan d'action. A ce titre, il a particulièrement pour objectifs de : i) apprécier les directives en matière de promotion de la femme rurale sur les différents niveaux (national, sectoriel et régional) ou par domaine d'activité ; ii) fixer le calendrier de formulation et réalisation du plan d'action ; iii) examiner et valider les résultats des travaux de réajustement du plan d'action ; iv) examiner et valider les bilans périodiques de mise en œuvre ; v) recommander des études à caractère général ou spécifiques nécessaire à l'approfondissement des éléments du plan d'action ; vi) examiner et valider le système de monitoring et d'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.
149. Ce dispositif devra comprendre en absence de structures compétentes pour la mission les instances et organes suivants : (i) **le Comité de Pilotage d'orientation et de suivi**, présidée par Mme la Ministre chargée de la condition féminine et regroupant les Départements impliqués et servant de Cadre de concertation du Gouvernement avec les Partenaires au développement autour du PA; (ii) **l'Unité technique de coordination et de suivi au niveau du MASEP**, disposant : (iii) **d'Antennes régionales** chargées du suivi du PA et (iv) **Points focaux au niveau des communes rurales**.
150. Par ailleurs, **un système d'information** sera chargé d'apporter une contribution au déficit constaté en informations sur la femme rurale. Ce mécanisme peut être mis en place avec l'appui de l'ONS et des partenaires au développement.

Annexe : Matrice du Plan d'action pour la femme rurale 2009-2012

Objectifs	Résultats	Activités	Sous activités	Zone rurale prioritaire	Coût		
					Unitaire	Total en million d'UM	
Objectif 1 : Promouvoir les droits de la femme rurale	l'accès des femmes rurales à leurs droits est amélioré	Mener un Plaidoyer en faveur de la femme rurale	(i) Activités de plaidoyer auprès des décideurs nationaux sur la situation de la femme rurale	Rural nl	4,0	16,0	MAS
			(ii) Tournées de sensibilisation des leaders locaux sur la promotion de la femme rurale	Rural nl	6,0	24,0	MAS
			(iii) Campagne auprès des religieux et chef coutumier sur la promotion de la femme rurale	Rural nl	4,0	16,0	MAS
		Développement des moyens de communication	(i) Extension de la couverture des radios rurales	Rural nl	10,0	40,0	MAS
			(ii) Emissions de programmes radio télévisés sur les droits de femmes	Rural nl	2,0	8,0	MAS
			(iii) Production de supports éducationnels simplifiés sur la situation et les droits de la femme rurale	Rural nl	1,0	4,0	MAS
		Vulgarisation des Droits de femme rurale	(i) Campagnes nationale de lutte contre la marginalisation de la femme rurale	Rural nl	4,0	16,0	MAS
			(ii) Organisation d'Ateliers au niveau des communes rurales sur la promotion des droits de la femme rurale	Est/Centre	0,5	50,0	MAS
			(iii) Formation de femmes relais sur la vulgarisation des droits des femmes rurales	Rural nl	0,8	8,0	MAS
			(iv) Vulgarisation du Code du Statut Personnel auprès des femmes rurales	Rural nl	4,0	16,0	MAS
		Promouvoir la Participation de la femme rurale	(i) Appui aux organisations féminines locales en renforcent leurs capacités	Rural nl	80,0	320,0	MAS
			(ii) Soutien des candidatures féminines en milieu rural	Rural nl	80,0	320,0	MAS
			(iii) Sensibilisation des hommes dans le milieu rural sur la participation féminine	Rural nl	80,0	320,0	MAS
		Objectif 2 : Améliorer la santé des femmes en milieu rural	La santé de la femme en milieu rural est améliorée	Lutter contre les pratiques néfastes à la santé subies par la femme rurale	(i) Adoption et vulgarisation d'une loi pénale incriminant les Mutilations Génitales Féminines (MGF)	Rural nl	4,0
(ii) Organisation de campagnes contre l'excision	Est /Centre				4,0	8,0	MAS
(iii) Organisation des campagnes de sensibilisation élargies aux zones rurales sur les méfaits du gavage,	Est /Centre				4,0	8,0	MAS
(iv) Organisation des campagnes contre le mariage précoce, forcé	Rural nl				4,0	16,0	MAS
(v) Promotion des pratiques nutritionnelles saines	Rural nl				4,0	16,0	MAS

		(vi) Création des registres au niveau des centres de santé pour enregistrer les cas des pratiques néfastes à la santé des femmes rurales	Rural nl	1,0	4,0	MAS
	Améliorer l'accès aux structures sanitaires	(i) Construction des nouvelles infrastructures sanitaires. (maternités rurales),	Rural nl	10,0	40,0	MAS
		(ii) Dotation des établissements sanitaires en milieu rural de moyens de transport rapide	Nord /Est /Centre	10,0	40,0	MAS
		(iii) Mise en place des équipes mobiles de santé pour les soins des femmes rurales	Rural nl	12,0	48,0	MAS
		(iv) Disponibilité et accessibilité aux médicaments essentiels	Rural nl	0,2	40,0	MAS
		(v) Expérimentation des mutuelles de santé au niveau des Communes rurales	Rural nl	1,0	4,0	MAS
		(vi) Recyclage des accoucheuses traditionnelles	Rural nl	2,0	16,0	MAS
	Améliorer la santé sexuelle et reproductive des femmes rurales	(i) Organisation des campagnes de sensibilisation et d'information contre let VIH/SIDA et autres IST, à travers : les émissions audiovisuelles, la distribution de brochures de prévention dans les établissements scolaires, (ainsi qu'aux) lieux de regroupement et la présentation des sketches (traitant les sujets)	Rural nl	3,0	24,0	MAS
		(ii) Sensibilisation des femmes rurales et des hommes sur les avantages de l'espacement des naissances (radio, télévision sketch),	Rural nl	3,0	12,0	MAS
		(iii) Expérimentations de l'approche "Ecole des maris" pour sensibiliser les hommes sur les questions de la SSR de la femme rurale	Rural nl	4,0	16,0	MAS
	Lutter contre les maladies épidémiques	(i) Organisation des campagnes de vaccination et de sensibilisation réalisées en milieu rural	Sud/Est	3,0	12,0	MAS
		(ii) Mise en place de programmes de lutte contre les maladies saisonnières en milieu rural	Sud/Est	3,0	12,0	MAS
	Promotion de l'hygiène personnelle et collective et de l'assainissement	(i) Amélioration de la distribution de l'eau potable en milieu rural,	Est /Centre	0,5	25,0	MAS
		(ii) Campagne de promotion de l'hygiène personnelle et collectif et de l'assainissement	rural nl	3,0	12,0	MAS
		(iii) Expérimentation du système d'assainissement et de latrines adaptées au milieu rural,	Est /Centre	0,1	10,0	MAS

Objectif 3 : Renforcer l'accès des femmes rurales à l'éducation	Le niveau d'instruction des femmes rurales est amélioré	Optimisation de l'offre éducative en milieu rural	(i) Développement de Structures Communautaires du préscolaire	Est /Centre	0,5	20,0	MAS		
			(ii) Ouverture de collèges villageois au niveau des communes rurales	Rural nl	6,0	24,0	MAS		
			(iii) Ouverture, dans les écoles rurales, de classes du collège villageois tenues par des professeurs mobiles	Rural nl	0,5	10,0	MAS		
		Appui à la scolarisation de la fille rurale	(i) Développement de l'approche des familles d'accueil des filles scolarisées	Rural nl	0,4	4,0	MAS		
			(ii) Assurer le transport des filles scolarisées et éloignées de leur établissement scolaire	Rural nl	7,0	28,0			
			(iii) Distribution de vivres contre scolarisation des filles de familles pauvres en milieu rural	Rural nl	0,5	6,0			
			(iv) Mise en système de collations au niveau des écoles rurales au (profit) des filles pauvres	Rural nl	0,1	5,0			
			(v) Distribution de matériels scolaires au profit des filles de familles pauvres en milieu rural	Rural nl	0,5	25,0			
			(vi) Mise en place des cours de remédiation pour les filles en difficulté	Rural nl	0,6	30,0			
			Alphabétisation	(i) Ouverture de classe d'alphabétisation au profit des femmes rurales	Rural Est/Centre	0,3	15,0	MAS	
				(ii) Mise à contribution de l'apport de l'enseignement originel dans l'alphabétisation des femmes rurales	Rural nl	0,3	15,0	MAS	
		(iii) Développement des cours individuels d'alphabétisation		Rural nl	0,2	10,0	MAS		
		(iv) Mise en place de système de motivation en faveur des femmes rurales réussissant leur alphabétisation		Rural Est/Centre	0,2	20,0	MAS		
		Objectif 4 : Développer des Infrastructures améliorant les conditions de vie de la femme rurale	Infrastructures améliorant les conditions de vie (de la femme rurale sont développées)	Accès géographique	(i) Désenclavement des localités rurales isolées (pistes, passes...)	Rural nl	5	50,0	MET
					(ii) Développement des réseaux de transport réguliers et adaptés aux communes rurales	Rural nl	10,0	500,0	MET
Construction de barrages, digue(s) et diguette(s)	(i) Aménagement d'espaces cultivables pour les femmes rurales			Rural nl	10,0	500,0	MDF		

			(ii) Construction de barrages au profit des femmes rurales	Rural nl	2	20,0	MDR
			(iii) Construction de digues et diguettes	Rural nl	1,2	12,0	MDR
			(iv) Extension des réseaux d'irrigation (technique goûte à goûte...) au profit des espaces gérés par les femmes rurales	Rural nl	3,0	150,0	MDR
		Source d'eau	(i) Développement d'un programme de forage au profit des localités rurales assoiffées	Rural nl	7,0	350,0	MAS
			(ii) Extension du programme de puits en milieu rural	Rural nl	2,5	125,0	MAS
			(iii) Promotion et réalisation des réseaux de distribution de l'eau potable dimensionnés en milieu rural	Rural nl	1,0	50,0	MAS
		Extension des programmes d'électricité villageoise	(i) Développement de programme rural d'électricité solaire	Rural nl	0,3	15,0	MPE
			(ii) Développement de programme rural d'électricité éolienne	Rural nl	1,5	75,0	MPE
			(iii) Mise en place de réseaux d'offre et de distribution d'énergie adaptés au milieu rural	Rural nl	2,0	100,0	MPE
		Améliorer les conditions environnementales	(i) Promotion des foyers améliorés en milieu rural	Rural nl	0,5	5,0	MAS
			(ii) Reboisement des espaces ruraux désertifiés	Rural nl	1,7	85,0	
			(iii) Mise en place de Ceintures vertes autour des localités rurales en danger	Rural Nord /Sud	2,0	40,0	MAS
			(iv) Expérimentation de zones rurales protégées	Rural Sud/Centre	1,0	20,0	MAS
Objectif 5 : Promouvoir l'emploi féminin en milieu rural	Promotion de l'emploi féminin en milieu rural	Formation Professionnelle	(i) Développement d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle en faveur de la femme rurale	Rural Est/Centre	10,0	40,0	MAS
			(ii) Développement du programme des Unités mobiles de formation des femmes sur des métiers divers	Rural nl	10,0	40,0	MAS
			(iii) Elargissement de l'expérience du projet oasis (famille modèle) à d'autres localités rurales	Rural Est/Centre	2,0	8,0	MAS
			(iv) Introduction des actions de formation en gestion et commercialisation au profit des femmes rurales	Rural Est/Centre	0,8	8,0	MAS
			(v) Organisation de voyages au profit des femmes rurales leaders pour la découverte d'expériences réussies au niveau national et	Rural nl	1,5	6,0	MAS

			régional				
		Activités Génératrices de Revenus (AGR)	(i) Ateliers de réflexion sur les AGR au profit de la femme rurale	Rural Est/Centre/Nord	3,0	12,0	MAS
			(ii) Améliorer l'accès des femmes rurales à la propriété de la terre	Rural NI	2,0	10,0	MAS
			(ii) Développement de techniques d'irrigation économes, la mise en œuvre de projets pilotes d'installation au profit des Femmes rurales et Artisanas,		2,0	8,0	MAS
			(iii) Mise en place de centres d'information et d'accompagnement en microprojets en zone rurale adaptés aux femmes illettrées,	Rural Est/Centre/Nord	2,0	8,0	MAS
			(iv) Mise en place d'un incubateur pilote en zone rurale pour le conseil et l'accompagnement des femmes rurales entrepreneurs	Rural Est/Centre/Nord	2,0	8,0	MAS
		Accès au crédit	(i) Promotion de la culture d'épargne en milieu rural	Rural nl	3,0	12,0	MAS
			(ii) Renforcement et le développement des structures de micro-finance existantes en milieu rural,	Rural nl	2,0	8,0	MAS
			(iii) Renforcement des structures de micro-finance proches des zones rurales à travers la mise en place de lignes de crédit dans les institutions financières de proximité (Banques, IMF),	Rural nl	5,0	20,0	MAS
			(iv) Organisation de campagnes d'information sur l'opportunité de crédit au profit des femmes rurales	Rural nl	3,0	12,0	MAS
			(v) Mise en place d'outils et systèmes de financement, spécifique pour la femme rurale, réellement incitatifs et simplifiés	Rural nl	2,0	2,0	MAS
			(vi) Mise en place des programmes de formations en planification financière et gestion des micros crédits au profit des femmes rurales,	Rural nl	2,0	8,0	MAS
		Commercialisation des produits	(i) Etudes des opportunités de valorisation des produits réalisés par les femmes rurales	Rural nl	2,0	2,0	MAS
			(ii) Mise en œuvre des programmes de formations au profit des femmes rurales dans les domaines de la gestion d'entreprise et du marketing et pour améliorer leurs revenus,	Rural nl	2,0	8,0	MAS
Objectif 6 Renforcer les	Renforcement des capacités	Renforcement des structures	(i) Mise en place l'Unité de coordination et de suivi du Plan	Rural nl	8,0	8,0	MAS

capacités des structures en charge de la femme rurale	centrales de gestion	d'action national de la femme rurale				SEM
		(ii) Appui aux structures centrales de gestion (matériel roulant et informatique)	Rural nl	20,0	20,0	MAS
		(iii) Collecte et réactualisation des textes législatifs relatifs aux femmes rurales	Rural nl	2,0	8,0	SEM
		(iv) Evaluation des programmes sectoriel en faveur de la femme rurale	Rural nl	2,0	2,0	SEM
		(v) Création d'un Centre National d'études de la femme rurale	Rural nl	10,0	40,0	MAS
	Appui au Structures d'encadrement féminines Régionales	(i) Formation des maires et conseillers municipaux ruraux sur les questions des femmes rurales	Rural nl	3,0	12,0	M
		(ii) Renforcement des capacités des structures régionales du MASEF	Rural nl	2,0	24,0	MAS
		(iii) Mise en place de points focaux chargé de la promotion des programmes locaux au profit des femmes dans les communes rurales	Rural nl	0,4	4,0	MAS
	Renforcement des organisations féminines rurales	(i) Audit organisationnelle des groupements et coopératives féminines rurales	Rural nl	1,5	6,0	
		(ii) Expérimenter des unités productives intégrées au profit des femmes rurales	Rural nl	0,2	20,0	
		(iii) Renforcement des capacités des OBC et ONG sur l'IEC en milieu rural	Rural nl	0,2	20,0	

4219,0

Eléments de bibliographie

- MAED/MSAS, *Mauritanie : Enquête Démographique et de Santé 2000-01*, ONS/ORC Macro, RIM, décembre 2001
- MAED/ONS, *Recensement général de la population et de l'habitat 2000, Répertoire des lieux habités (populations sédentaires)*, Bureau Central du recensement, Série A, Volume 1, RIM, novembre 2002
- MAED/ONS, *Recensement général de la population et de l'habitat 2000, (Population des Communes)*, Bureau central du recensement, RIM, Novembre 2002
- MAED/ONS/CDHLCPI/DPE, *Profil de la pauvreté en Mauritanie 2000*, Projet Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages (EPCV), RIM, décembre 2001
- ONS, *Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS) 2007 ;*
- ONS, *Profil de la pauvreté en Mauritanie 196, Volume 1, résultats de l'enquête intégrale sur les dimensions sociales de l'ajustement*, projet Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) mai 1997
- RIM, *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, RIM, Janvier 2001
- MAED, *Rapport National sur le Développement Humain Durable 2002*, RIM, 2003
- UNICEF/RIM, *Financement des services sociaux essentiels – Initiative 20/20 en Mauritanie*, RIM, Juillet 2000
- SNU/ONS, *Faire parler la pauvreté – Enquête qualitative sur la pauvreté Mauritanie*, RIM, 2001
- ONS, *Rapport National descriptif de l'Enquête nationale sur les migrations*, RIM, octobre 1997
- MSAS, *Annuaire des statistiques sanitaires*, Direction de la planification, de la coopération et des Statistiques, année 1998, Edition juillet 2000
- MSAS, *Draft d'annuaire Statistique 2002 (En cours de finalisation)*, RIM, avril 2004
- MSAS/CNH/Programme national de lutte contre les MST et SIDA, *Résultats de l'enquête sur la prévalence de l'infection VIH chez les femmes enceintes en consultation prénatale – Mauritanie*, Nouakchott, mai 2002
- MSAS/DPS, *Plan stratégique de lutte contre le paludisme 2002-2006*, RIM, 2002
- MSAS/PNLS, *Cadre stratégique de lutte contre les IST/VIH/SIDA 2003-2007 – Avant projet*, RIM, juillet 2002
- Ould Mohamed El Hafez Dehah C., Ould Sidi Bouna S., Ould Dih A., *Plan d'action national pour la nutrition*, RIM, MAED/DDS, avril 2002
- MAED/DDS, *Plan National d'action pour la nutrition*, RIM, 1995
- MEN, *Statistiques du MEN, Enseignement fondamental*, RIM, 2003
- Banque mondiale, *Le système éducatif mauritanien – Eléments d'analyse pour instruire des politiques nouvelles*, mai 2000
- Ministère de la Justice, *Code du Statut Personnel*, RIM, août 2002
- SECF, *Stratégie nationale de promotion féminine 2002-2005, version provisoire*, RIM, 2003
- Ould Moujtaba M. L., *Etude sur le divorce en Mauritanie*, Secrétariat d'Etat à la Condition féminine, Direction de la Promotion féminine, Mars 2002
- Ould Mahboubi S.A., *Etude qualitative sur les aspirations de la Mauritanie*, SECF, Direction de la Famille et de l'Enfant, 1999

- Ould Mahboubi S.A., *Etude qualitative sur les causes et les conséquences du divorce en Mauritanie*, SECF, Direction de la Famille et de l'Enfant, 2001
- Ould H'Meyada M., *Mode de garde de la petite enfance en Mauritanie*, UNICEF, 1996
- SECF, *Indicateurs de Genre en Mauritanie*, FNUAP/ORC MACRO, RIM, mars 2003
- Ould Lafdal M. et Sow A., *Etude sur les orphelins et autres enfants vulnérables*, Rapport final, MSAS/DAS – UNICEF, octobre 2003
- Ould H'Meyada et Ould Lafdal M., *Enquête sur les filles domestiques en Mauritanie*, SECF/UNICEF, janvier 1999